

PREAVIS MUNICIPAL – N° 11/2023

Peyres-Possens – rénovation d'un appartement dans l'immeuble locatif sis au chemin des Roches 2

Conseil communal du 13 décembre 2023



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 PRÉAMBULE

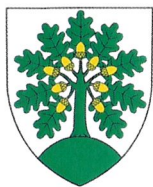
Les locataires de l'appartement de 3,5 pièces, se trouvant au 2^{ème} étage de l'immeuble sis au chemin des Roches 2 à Peyres-Possens, ont dû le quitter pour raison de santé, après y avoir vécu 30 ans. Aucun frais n'y a été fait durant ce laps de temps. La cuisine et la salle de bain sont d'origine et il y a des tapisseries au mur qui se décollent.

Des travaux de réfection importants doivent être prévus pour le remettre au goût du jour, notamment la démolition d'un mur pour faire une cuisine ouverte sur la pièce d'à côté.

2 OBJECTIFS

Une rénovation complète de ce logement est prévue. Elle comprend, entre autres, le remplacement de la cuisine et des installations sanitaires ainsi que des tuyauteries jusqu'à l'étage du dessous. Un mur sera abattu pour agrandir la cuisine. Les installations électriques seront changées, afin de répondre aux normes OIBT. Les parquets seront poncés, vitrifiés et toutes les portes de communication interne ainsi que la porte palière seront remplacées. Les murs seront repeints.

Ces travaux permettront une utilisation agréable et fonctionnelle de ce logement. Le loyer actuel pourra être augmenté.

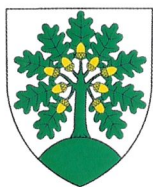


3 COÛT DES TRAVAUX

Coût selon soumissions rentrées :

Analyse amiante et désamiantage	CHF	4'735.00
Electricité	CHF	4'643.00
Divers : menuiserie, portes et réfection des sols	CHF	10'958.00
Cuisine	CHF	11'123.00
Sanitaires	CHF	10'630.00
Crépis et peinture	CHF	7'521.00
Carrelage	CHF	9'944.00
Révision des stores	CHF	1'049.00
Nettoyage	CHF	850.00
Divers et imprévus	CHF	6'170.00
Honoraires gérance	CHF	<u>5'848.00</u>
Total HT	CHF	73'471.00
TVA 8.1 %	CHF	<u>5'951.00</u>
Total TTC	CHF	79'422.00

=====



4 CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTANAIRE

- vu le préavis n° 11/2023 de la Municipalité,
- oui le rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de rénovation d'un appartement de 3,5 pièces, sis dans l'immeuble locatif au chemin des Roches 2 à Peyres-Possens;
- d'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 79'422.-- ;
- de financer ces travaux pour un montant de CHF 79'422.-- par la trésorerie courante;
- d'amortir la somme de CHF 79'422.-- sur une durée de 10 ans, soit CHF 7'950.-- par an, la première fois en 2025.

Le Syndic

Claude-Alain Cornu

Pour la Municipalité



La Secrétaire

Isabelle Freymond

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 novembre 2023

Déléguée de la Municipalité : Nathalie Jatou